

Instructions

à l'attention des Présidents des bureaux de vote de la Ville d'Esch-sur-Alzette

En application de l'article 116ter de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, une annexe du bureau centralisateur gouvernemental (BCG) sera installée le 11 juin 2023 dans les locaux de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette avec mission de recueillir séparément les résultats de chacun des bureaux de vote de la **Ville d'Esch-sur-Alzette** dans le but de permettre la transmission aux différents médias des résultats officiels partiels des élections au fur et à mesure de la clôture des opérations de dépouillement des bureaux de vote.

Les présidents des bureaux de vote sont invités à faire évacuer les opérations de dépouillement avec diligence.

Par la suite, ils sont priés de remplir l'imprimé A (ci-joint) de façon **complète** et bien **lisible dans l'ordre suivant** :

- 1° le nom de la commune ;
- 2° le numéro du bureau de vote ;
- 3° le nom du responsable du bureau de vote ;
- 4° le numéro de GSM du responsable du bureau de vote ;
- 5° le nombre d'électeurs inscrits ;
- 6° dont le nombre des électeurs votant par correspondance ;
- 7° dont le nombre des électeurs étrangers ;
- 8° le nombre des bulletins trouvés dans l'urne
- 9° dont le nombre de bulletins « vote par correspondance » ;
- 10° le nombre de bulletins blancs ;
- 11° le nombre de bulletins nuls ;
- 12° le nombre des bulletins valables à inscrire à l'endroit prévu à l'imprimé ;
- 13° le total de suffrages par candidat ;
- 14° le total de suffrages de liste ;
- 15° le total général de suffrages par liste.

L'indication du nom du responsable du bureau de vote ainsi que de son numéro GSM facilitera une éventuelle demande de concertation ultérieure de la part du bureau centralisateur gouvernemental. Pour cette raison je vous prie d'être joignable par GSM pendant au moins une heure après la communication des résultats au bureau centralisateur.

Après la clôture des opérations de dépouillement, les présidents des bureaux de vote feront acheminer l'enveloppe contenant l'imprimé A à la Justice de Paix pour être remise au bureau centralisateur. Un office de réception, signalé par une pancarte « BUREAU CENTRALISATEUR GOUVERNEMENTAL » sera installé à proximité de la réception.



En aucun cas, les enveloppes destinées au bureau centralisateur ne pourront être confondues avec les autres pièces tenues par les bureaux et remises au président du bureau principal.

Les présidents des bureaux de vote sont invités à ne pas communiquer leurs résultats aux médias respectivement au public avant d'avoir transmis ces résultats au BCG.



Laurent KNAUF
Chargé de direction
du bureau centralisateur gouvernemental

